

## GESTION LOCATIVE

## FONCIA NORMANDIE

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
<b>&gt; Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot</b>		
- de 0 à 1.200,00 €	7,00%	8,40%
- de plus de 1.200,00 €	6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16,67 €	20,00 €
<b>&gt; Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot</b>	2,50%	3,00%
<b>&gt; Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot</b>	1,80%	2,16%
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
<b>Gestion administrative</b>		
> Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	10,00 €	12,00 €
> Frais de constitution de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, etc .	306,24 €	367,48 €
Frais suivi dossier permis/autorisation de louer .....	104,12 €	124,94 €
<b>Bail d'habitation</b> : Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire. Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.	161,87 €	194,24 €
PARKING, BOX, GARAGE, CAVE - honoraires rédaction actes (FORFAIT) à la charge de chacune des parties	168,00 €	201,60 €
Frais visite patrimoniale avec compte-rendu	104,12 €	124,94 €
<b>Bail commercial et professionnel</b> : bail, avenant et renouvellement		
- Bail : Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT) – minimum de facturation 750.00 € TTC	15,00%	18,00%
- Renouvellement : Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans ) x 1% + TVA – minimum de facturation 750.00 € TTC	416,67 €	500,00 €
- Révision triennale pour chaque partie		
- Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (Différence entre le loyer annuel obtenu en déplaçonnement HT et le dernier loyer annuel quittancé x durée du bail x 5% HT + TVA au taux en vigueur (avec un minimum de 1.200,00 € TTC)		
- Résiliation anticipée - Honoraires de rédaction d'actes à la charge du Preneur et/ou du Bailleur		
▪ Protocole simple	750,00 €	900,00 €
▪ Avec actions et procédures	1 500,00 €	1 800,00 €
- Avenant au bail : Honoraires de rédaction d'acte à la charge du Preneur et/ou du Bailleur	416,66 €	500,00 €
<b>Gestion financière</b>		
> Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	48,12 €	57,74 €
> Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an valeur 1 lot géré)	180,83 €	217,00 €
> Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1,50%	1,80%
> Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%
<b>Gestion technique</b>		
> Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	à la vacation horaire	
<b>Représentation et procédure</b>		
> Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, suivi diagnostics, cloture mandats, déclaration préalable avant travaux etc.)	78,34 €	94,00 €
<b>Honoraires de vacation (montant horaire)</b>	78,34 €	94,00 €
<b>Gestion Immeuble Total</b>		
(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)		
> Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial.....)		
- par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	78,34 €	94,00 €
- par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	112,87 €	135,44 €
- par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	165,37 €	198,44 €
<b>Prestations Occasionnelles Immeuble Total</b>		
> Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres..)		
- Vacation horaire	80,00 €	96,00 €
<b>Honoraires de vacation</b>		
> Montant horaire	78,34 €	94,00 €
HONORAIRES ANNEXES	€ HT	€ TTC
<b>Pour tous les baux d'habitation à la charge du Propriétaire</b>		
> Frais d'établissement d'attestation CAF	13,00 €	15,60 €
<b>Pour les baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989 + Baux Parkings</b>		
> Frais d'envoi d'avis d'échéance	1,92 €	2,30 €
> Frais d'envoi de quittance	1,92 €	2,30 €
> Frais pour chèque ou prélèvement impayé	28,00 €	33,60 €
> Frais pour traitement de loyers impayés	clause pénale	
<b>Pour les baux professionnels et commerciaux</b>		
> Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel	4,09 €	4,91 €
> Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel	8,25 €	9,90 €
> Frais pour chèque ou prélèvement impayé	28,00 €	33,60 €
> Frais pour traitement de loyers impayés	clause pénale	

FONCIA NORMANDIE - Siège social : 5 Avenue Montaigne - 76000 ROUEN - RCS ROUEN n°394 288 401

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - VALEUR MAI 2022

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire  
 Barème applicable pour les mandats signés à dater de MAI 2022